



RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

Examen professionnel par voie de promotion interne au grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe Session 2022

Propos introductifs :

Le rapport du Président du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent se présenter à l'examen de rédacteur principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour les examens.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de cet examen, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur les prestations des candidats, qu'il s'agisse d'épreuves écrites ou orales.

Les Centres de gestion ont fait le choix d'une élaboration nationale des sujets pour l'ensemble des examens de catégorie B, transférés par la loi du 19 janvier 2007.

C'est dans ce cadre qu'une cellule nationale d'élaboration des sujets a été créée, sa mission étant de piloter le processus d'élaboration des sujets ainsi que tous les éléments relatifs au cadrage des épreuves, écrites et orales.

Cette initiative a pour objectif d'assurer l'égalité de traitement entre les candidats mais également l'harmonisation de la sélection des futurs rédacteurs principaux de 2^{ème} classe.

En 2022, le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes a organisé cet examen pour le compte de la région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

I – PRESENTATION

A. Du cadre d'emplois:

Le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, classé en catégorie B, relève de la filière administrative et comprend les grades de :

- Rédacteur ;
- Rédacteur principal de 2^{ème} classe ;
- et de Rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Les rédacteurs sont chargés de fonctions administratives d'application. Ils assurent en particulier des tâches de gestion administrative, budgétaire et comptable, et participent à la rédaction des actes juridiques. Ils contribuent à l'élaboration et à la réalisation des actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif de la collectivité.

Les rédacteurs peuvent se voir confier des fonctions d'encadrement des agents d'exécution.

Ils peuvent être chargés des fonctions d'assistant de direction ainsi que de celles de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2000 habitants.

Les rédacteurs principaux de 2^{ème} classe et les rédacteurs principaux de 1^{ère} classe ont vocation à occuper les emplois qui, relevant des domaines d'activité mentionnés ci-dessus, correspondent à un niveau d'expertise acquis

par la formation initiale, par l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie. Ils peuvent à ce titre réaliser certaines tâches complexes de gestion administrative, budgétaire et comptable, être chargés de l'analyse, du suivi ou du contrôle de dispositifs ou assurer la coordination de projets. Ils peuvent également se voir confier la coordination d'une ou de plusieurs équipes, et la gestion ou l'animation d'un ou de plusieurs services.

B. Des conditions d'accès à l'examen :

Peuvent être nommés au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe après réussite à l'examen professionnel par voie de promotion interne avec épreuves :

Les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et comptant

- au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement,
- ou au moins dix ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exerçaient les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins quatre ans.

Les candidats pouvaient subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement au grade d'accueil ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier (Art.16 du décret n°2013-593).

Les candidats devaient justifier être en activité le jour de la clôture des inscriptions (le 21/04/2022).

C. De la période d'inscription :

La période d'inscription à cette session était fixée selon le calendrier ci-dessous :

Début de la période de préinscription en ligne	mardi 08 mars 2022
Fin de la période de préinscription en ligne	mercredi 13 avril 2022
Date limite de dépôt des dossiers de préinscription	Jeudi 21 avril 2022

D. Du profil des candidats admis à concourir :

Nombre d'inscrits	Admis à concourir					
	hommes	femmes	% entre 20 et 29 ans	% entre 30 et 39 ans	% entre 40 et 49 ans	% 50 ans et +
832	8.37 %	91.63 %	0 %	17.49 %	47.02 %	35.49 %
	789					

Origine géographique des candidats			
Région PACA		Corse	Autres départements
Département 06	Autres départements		
38.02 %	54.75 %	5.20 %	2.03 %

REDp2c22E	Niveaux de diplôme des admis à concourir en % (*)				
	aucun diplôme ou non renseigné	3 (BEP CAP)	4 Bac	5 Bac + 2	6 Bac +3 Bac +4
Examen de promotion interne	19.39 %	11.03 %	37.64 %	23.83 %	8.11

REDp2c22E	Mode de formation préparatoire en % (*)			
	préparation personnelle	CNFPT	Interne à la collectivité	AUTRES (GRETA, CNED,...)
Examen de promotion interne	58.68 %	28.26 %	2.92 %	10.14 %

(*) selon déclarations des candidats

Cet examen professionnel comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

II- L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE :

1- Le libellé de l'épreuve écrite :

La rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, les compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles
(Durée : 3 heures ; coefficient 1).

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant. L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.
Toute absence ou toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve entraîne l'élimination du candidat.

2 - Participation et résultats à l'épreuve d'admissibilité :

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée à la date nationale le Jeudi 22 septembre 2022 au Centre Expos Congrès de Mandelieu la Napoule.

Les candidats en situation de handicap ont été convoqués à la date ci-dessus en fonction de leur voie d'accès dans les locaux du Centre de Gestion et ont bénéficié des aménagements d'épreuves demandés (1/3 temps supplémentaire ou matériels spécifiques...).

Epreuve écrite d'admissibilité				
Admis à concourir	Présents à l'écrit	% Présents	Moyenne de l'épreuve écrite / 20 points	Nombre de notes inférieures à 05 / 20 points
789	543	68.82	10.06	62

- ▶ 45.86 % des candidats présents ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- ▶ 11.42 % des candidats présents ont été éliminés.

3- Evaluation des correcteurs:

Les correcteurs de cette épreuve écrite ont constaté les éléments suivants :

▶ Les faiblesses :

- De grandes difficultés à contextualiser leur devoir : les propositions opérationnelles sont trop peu adaptées au contexte et à la commande, elles manquent de précision et démontrent l'insuffisance des connaissances personnelles;
- Le dossier est trop peu exploité ou mal utilisé : les points de vigilance qui y sont présentés ne sont pas suffisamment relevés par les candidats;
Maîtrise souvent insuffisante du contexte territorial avec des approximations trop nombreuses

▶ Les points forts :

- le formalisme de l'épreuve est assez bien maîtrisé;
- la méthodologie de projet est acquise même si elle pourrait être d'avantage exploitée;

Globalement : On attend des candidats une plus grande faculté d'analyse et une utilisation plus « concrète » du dossier avec plus d'exemples dans les copies;

Attention aux fautes d'orthographe;

Veiller à mobiliser d'avantage ses connaissances et expériences personnelles;

Attention aux introductions qui sont souvent trop brèves et ne détaillent pas assez la problématique et aux annonces de plan pas présentes dans toutes les copies : il serait très utile de s'approprier la note de cadrage.

III L'ADMISSIBILITE :

Le jury s'est réuni le Jeudi 10 novembre 2022 et après avoir examiné les notes obtenues par les candidats à l'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen de rédacteur principal de 2eme classe par voie de promotion interne, a déclaré **203 candidats admissibles** en fixant le **seuil d'admissibilité à 11/20 points**.

A l'issue de cette première phase :

- ▶ 37.38 % des candidats présents à l'écrit ont été déclarés admissibles ;
- ▶ 5.42 % des admissibles sont des hommes et 94.58 % des femmes, ce qui représente la même proportion Hommes/femmes des admis à concourir.

IV L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION :

Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury ont été convoqués à l'épreuve orale d'admission.

1 - Le libellé de l'épreuve orale :

L'examen professionnel par voie de promotion interne de rédacteur principal de 2eme classe comporte l'épreuve orale obligatoire d'admission suivante :

Un **entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle** ; il se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe
(Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant. Toute absence ou toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve entraîne l'élimination du candidat.

2 – Participation et résultats de l'épreuve orale :

Les épreuves orales d'admission ont eu lieu du lundi 12 décembre 2022 au Vendredi 16 décembre 2022 dans les locaux du Centre de Gestion.

Les épreuves d'entretien ont été conduites par les membres du jury, constitués de groupes d'examineurs, représentant chacun un des collèges (élus, fonctionnaires territoriaux, personnalités qualifiées)

Epreuve orale d'admission				
Nombre de candidats admissibles	Nombre de présents à l'épreuve orale	% Présents	Moyenne de l'épreuve orale / 20 points	Nombre de notes inférieures à 05 / 20 points
203	198	97.54	10.35	1

- ▶ 57.07 % des candidats présents ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

3 – Evaluation des correcteurs de l'épreuve orale :

Les correcteurs ont pu constater :

- ▶ **Présentation des candidats (5 mn maximum):**

Les présentations sont dans l'ensemble construites et le temps est maîtrisé.
Les projets professionnels sont par contre rarement clairement identifiés.

- ▶ **Aptitude à exercer les missions et connaissances professionnelles :**

Les connaissances de l'environnement territorial sont beaucoup trop souvent superficielles.
Les candidats se limitent à leur champs de compétences professionnelles et ne font pas suffisamment preuve de curiosité en dehors de leur propre secteur d'activités et concernant l'actualité territoriale.

- ▶ **Motivation :**

La motivation n'est pas forcément en lien avec les missions du grade de rédacteur principal de 2ème classe, les candidats ayant du mal à se projeter sur de nouvelles missions et responsabilités.

IV - L'ADMISSION

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20 points.
A l'issue des épreuves, le jury arrête, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis à l'examen.

A l'issue des épreuves d'admission de l'examen professionnel de rédacteur principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne, le jury s'est réuni le Vendredi 16 décembre 2022 et a déclaré 119 candidats admis.

Nombre de candidats ayant obtenus une moyenne des épreuves \geq à 10/20	Seuil d'admission / 20 points	Nombre d'admis / lauréats
138	10.50	119

► 60.10 % des candidats ayant participé à l'épreuve orale d'admission ont été déclarés admis à l'examen.

Ci-dessous, quelques données statistiques sur les 119 candidats lauréats de l'examen professionnel de rédacteur principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne - session 2022 :

❖ Genre et tranches d'âge des lauréats :

Rédacteur principal de 2eme classe - 2022	Genre	Nombre de lauréats
Examen de promotion interne	Hommes	5
	Femmes	114

Rédacteur principal de 2eme classe - 2022	Tranches d'âge	Nombre de lauréats
Examen de promotion interne	30 à 39 ans	23
	40 à 49 ans	68
	50 ans et plus	28

❖ Niveaux de diplôme et Préparation à l'examen (*) :

Rédacteur principal de 2eme classe - 2022	Niveaux de diplôme *	Nombre de lauréats
Examen de promotion interne	Non renseigné	22
	Niveau 3 (bep, cap...)	12
	Niveau 4 (bac)	47
	Niveau 5 (bac +2)	24
	Niveau 6 (licence)	14

Rédacteur principal de 2eme classe - 2022	Mode de préparation *	Nombre de lauréats
Examen de promotion interne	Préparation personnelle	60
	CNFPT	43
	Interne à la collectivité	7
	Autre (GRETA, CNED, ...)	9

* selon déclarations des candidats

Conclusion :

Le jury félicite tous les lauréats de l'examen professionnel de rédacteur principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne et encourage vivement ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts.

Le Président du jury tient à remercier vivement les membres du jury pour leur investissement et leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement des épreuves.

Le 28/09/23, Monsieur Bertrand GASIGLIA, Président du jury

Signature :

